



partager la rue

BRIVE VILLE CYCLABLE

Maison Municipale des Sports

8, Avenue André Jalinat
19100 – BRIVE LA GAILLARDE

☎ : 06.51.92.82.41

✉ : brive.villecyclable@laposte.net

Site : www.brivevillecyclable.org

PARTAGEONS LA RUE

LA PLACE DU VÉLO À BRIVE

**CHARTRE 2020 – 2026
DE BRIVE VILLE CYCLABLE**

PRÉAMBULE

En mars 2014, notre association avait proposé une charte, envisagée comme « un outil pour construire ensemble un nouveau paysage urbain » et qui avait été signée par plusieurs des candidats aux élections municipales.

Six années ont passé et les élections qui se dérouleront en mars prochain sont une nouvelle occasion de répondre aux attentes des citoyens, d'accompagner mais aussi de provoquer les changements de comportements nécessaires pour :

1. Concrétiser les avantages du vélo pour les cyclistes et la collectivité :

- La Santé.
- La transition écologique et énergétique.
- L'attractivité des villes.
- L'accès à la mobilité pour tous au moindre coût.
- La création d'emplois.

2. Réduire les freins à l'usage du vélo :

- L'insuffisance et la discontinuité des aménagements cyclables sécurisés.
- Les vols de vélos.
- Absence d'incitation à préférer le vélo.
- Les obstacles culturels et le déficit d'image.

Tout en reconnaissant l'avancement accompli par la collectivité pour faciliter l'usage du vélo et plus généralement les mobilités actives, il nous a paru nécessaire de dresser un bilan et de renouveler nos propositions en y intégrant les nouvelles dispositions prises à l'échelon national depuis, à savoir le « Plan Vélo & Mobilités Actives » du 14 septembre 2018, son intégration dans la « Loi d'Orientation des Mobilités » du 24 décembre 2019, et les résultats de la consultation nationale Baromètre des Villes Cyclables 2019 à laquelle les Brivistes ont participé massivement.

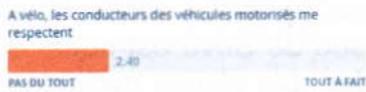
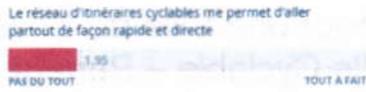
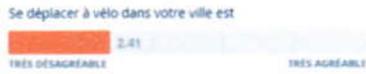
En outre, une réflexion conjointe BVC et Municipalité, avec pour base l'expertise et l'expérience des membres de Brive Ville Cyclable et le rapport d'un consultant, a permis, fin 2019, d'établir un Schéma Cyclable de l'Agglomération Briviste.

Ces différents documents permettent aujourd'hui aux acteurs politiques locaux de disposer d'outils pratiques et fonctionnels pour organiser, avec les services concernés, les mobilités de demain à Brive et dans son agglomération et ainsi de favoriser des alternatives à la voiture.

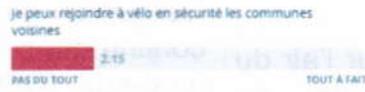
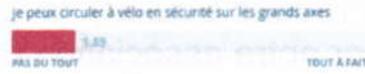
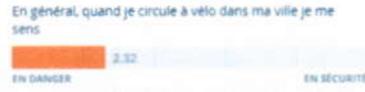
Nos propositions sont déclinées en cinq thèmes, bien entendu complémentaires et transversaux, à partir du mot **VÉLOS**.

BAROMÈTRE VILLES CYCLABLES

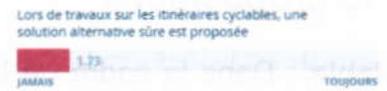
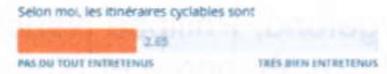
RESSENTI GLOBAL



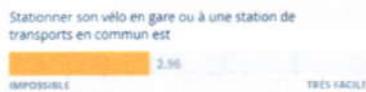
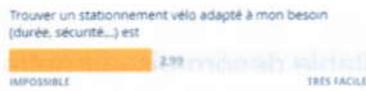
SÉCURITÉ



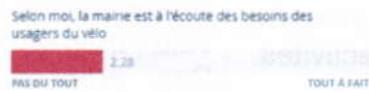
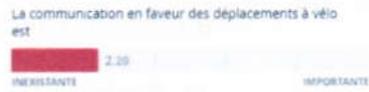
CONFORT



SERVICES STATIONNEMENT



EFFORT DE LA VILLE



POINTS NOIRS - TRONCONS À SÉCURISER

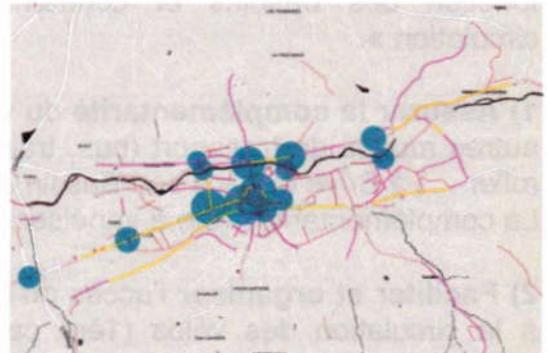
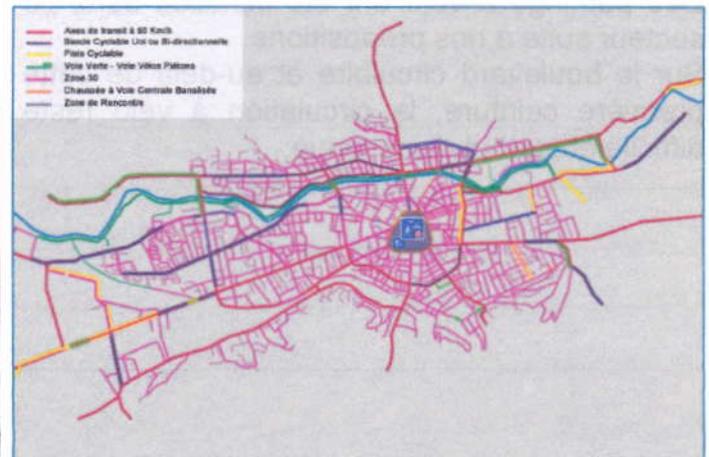


SCHÉMA CYCLABLE BRIVISTE

RAPPORT DU CONSULTANT ENRICHIS PAR BRIVE VILLE CYCLABLE



BILAN CHARTE 2014

Le 8 mars 2014, a été signée par trois candidats à la mairie de Brive (Daniel Freygefond, Philippe Nauche et Frédéric Soulier), la Charte pour une Ville de Brive Cyclable, élaborée et proposée par notre association Brive Ville Cyclable – Partager la rue.

6 ans après, nous faisons un bilan de ces 15 propositions

Préalable : Dans le cadre de la loi sur l'air du 30/12/96 (article L228-2 du code de l'environnement) : « À compter du 1er janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquage au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ».

1) Assurer la complémentarité du vélo et des autres modes de transport (bus, train, marche, roller ...) à Brive et dans son Bassin d'activités.
La complémentarité reste à impulser.

2) Faciliter et organiser l'accès du centre-ville à la circulation des vélos (1ère ceinture des boulevards) Zone 30, Double Sens Cyclables, accès des voies piétonnes aux vélos, parkings à vélos adaptés et sécurisés ...

La mise en place d'une circulation apaisée en centre-ville (zones de rencontre) a permis la généralisation des doubles sens cyclables depuis peu... et cela s'avère très positif.

Des parkings à vélo ont été installés dans ce secteur suite à nos propositions.

Sur le boulevard circulaire et au-delà de cette première ceinture, la circulation à vélo reste difficile et surtout discontinuée.

3) Initier une carte des aménagements existants afin d'élaborer et de poursuivre la réalisation d'un réseau cyclable cohérent et continu dans la traversée de Brive est-ouest et nord-sud (DSC, bandes ou pistes cyclables, Zones 30, voies piétonnes accessibles, feux prioritaires aux vélos, traversée de parcs, rampes d'escalier, couloirs de bus accessibles aux vélos...).

Une carte, transmise par les services techniques, est consultable désormais sur notre site. Elle demande à être réactualisée au fur et à mesure l'avancée des aménagements.

4) Établir un plan de circulation global sur l'ensemble de la ville intégrant des liaisons bus-vélo ; train-vélo ; piéton-vélo ...

Des propositions et des actions ont été engagées (PDU, pôle multimodal à la gare, aménagements de stationnements vélo en ville) le réseau cyclable se développe mais reste discontinu. Le repérage de ces liaisons est difficile et reste à développer.

5) Mettre en place des stationnements pour les vélos à proximité des écoles, commerces, parkings ...

Les propositions de l'association ont été prises en compte par les services techniques de la ville.

6) Réaliser un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable en concertation avec les partenaires et les usagers.

Il existe et a été élaboré en 2019 (Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive.)

7) Donner la priorité aux modes de transports dits « doux » (marche, roller, bus, train, vélo ...)

La priorité donnée à ces modes de transport dits « actifs » est effective.

8) Créer un poste de « coordinateur vélo » au sein du conseil municipal, interlocuteur des usagers et des partenaires, clubs ou associations, ayant la charge de la réalisation des aménagements (avec la possibilité d'investir pour une formation des techniciens municipaux dans le cadre des aménagements du plan de circulation ...)

Un « monsieur Vélo » a été nommé. Par contre il doit pouvoir être mieux connu des usagers.

Il serait quand même utile que les personnels des Services Techniques soient, sinon des cyclistes convaincus, au moins formés aux conditions de circulation urbaine.

9) Soutenir les actions des associations d'usagers, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers.

En ce qui concerne notre association, ce soutien existe concrètement.

Renforcer la concertation et l'information sur le thème de la sécurité pour « partager la rue » (campagne annuelle); créer des comités de suivi des actions menées.

Une concertation sur les projets d'aménagements existent, sous forme de réunions d'un groupe de travail Mairie / BVC mensuelles.

Il n'y a pas d'information sur le thème de la sécurité ni de comité de suivi des actions menées.

10) L'innovation par la création de vélo-stations (lien intermodal entre 2 modes de transport) à la gare, par la création d'une Maison du Vélo...

La « vélo-station » n'est plus à l'ordre du jour; l'annonce de la création d'une maison du vélo a été faite à plusieurs reprises mais n'est pas encore effective.

11) Organiser ou favoriser les déplacements domicile/école et domicile /travail à vélo, par la mixité des transports bus-vélo ; piéton-bus ; piéton-vélo...

Elaborer des plans de déplacements alternatifs à la voiture... Organiser un ramassage scolaire à pied ou à vélo...

Le réseau étant trop parcellaire et discontinu, cela reste difficile à mettre en place.

12) Poursuivre et achever l'aménagement de la Voie Verte dans un délai de 3 ans.

Elle a progressé mais reste interrompue en Centre-ville. Sa continuité est une priorité.

13) La relier au réseau cyclable existant et à créer.

En partie réalisé mais à poursuivre.

14) Adhérer au Club des Villes Cyclables.

Cela n'a pas été encore réalisé

15) Prévoir un budget adapté aux engagements pris et aux actions à entreprendre.

Les financements ont bien été engagés, n'ayant pas tous les budgets en main, il nous est très difficile de les chiffrer.

Globalement, des avancées sont notées par rapport aux engagements de la Charte 2014, mais ne sont significatives que depuis le quatrième trimestre 2019, et demandent à progresser davantage dans les années qui viennent.

Cela fera l'objet de nos propositions pour la période 2020-2026.

V

É

L

O

S



VALORISER ...

L'USAGE DU VÉLO À BRIVE

- ✚ Assurer la complémentarité du vélo et des autres modes de transport (bus, train, marche, EMDP, roller...) à Brive et dans son Bassin d'activités.
- ✚ Organiser ou favoriser les déplacements domicile/école et domicile /travail à vélo, par la mixité des transports bus-vélo ; piéton-bus ; piéton-vélo ...
- ✚ Élaborer des plans de déplacements alternatifs à la voiture ...
- ✚ Impulser et travailler davantage pour développer des projets avec la CCI, les entreprises, les écoles ...
- ✚ Poursuivre et généraliser la mise en zone 30 de l'ensemble de l'agglomération en conservant les axes structurants.
- ✚ Poursuivre l'installation des parkings relais et créer des garages à vélos couverts et sécurisés (lien intermodal entre 2 modes de transport).

CE QUE DIT

Baromètre des Villes Cyclables sur les besoins des Brivistes

- ❖ Faciliter le transport des vélos dans les transports en commun.
- ❖ Limiter le trafic motorisé en ville.
- ❖ Un réseau cyclable complet et sans coupure.
- ❖ Des itinéraires directs et rapides.
- ❖ Des stationnements sécurisés et adaptés pour les vélos (courte et longue durée).

Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive

- ❖ Prendre en compte tous les motifs de déplacement des cyclistes afin de favoriser la pratique du vélo au maximum.
- ❖ Faciliter l'utilisation du vélo par les jeunes.
 - Mettre en place des actions d'accompagnement des jeunes cyclistes.
- ❖ Accompagner l'évolution du vélo.
 - Mettre en œuvre des actions auprès des commerçants, services, ...
- ❖ Développement des équipements de stationnement vélo.

Le Plan Vélo transposé dans la LOM

- ❖ Améliorer la sécurité.
 - Création d'axes cyclables.
 - Systématiser les SAS pour les vélos en amont des feux.
 - Élargir le double sens cyclable aux voies jusqu'à 50 km/h.

- ✚ Poursuivre la réalisation d'un réseau de déplacement cycliste urbain quotidien permettant une circulation (Est-Ouest / Nord-Sud) Sécurisée, Pratique et Conviviale, comme demandé par les Brivistes.
- ✚ Participer plus en amont à la réflexion des projets pour mieux répondre aux attentes des usagers.
- ✚ Développer en priorité les aménagements vers les écoles, zones d'activité, commerces, campus universitaire, équipements sportifs, établissements de santé ...
- ✚ Apaiser la première ceinture.
- ✚ Établir un plan d'action afin de développer la mise en place des « Doubles Sens Cyclables », des « Cédez-le-Passage Cycliste » et des « SAS Vélos ».

CE QUE DIT

Baromètre des Villes Cyclables sur les besoins des Brivistes

- ❖ Un réseau cyclable complet et sans coupure.
- ❖ Des itinéraires directs et rapides.
- ❖ Limiter le trafic motorisé en ville.

Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive

- ❖ Aménagement des Axes de Transit à 50 Km/h (Bande et / ou Pistes Cyclables).
- ❖ Aménagement des secteurs résidentiels et/ou pavillonnaires en « Zone 30 » avec Double Sens Cyclable systématique.
- ❖ Aménagements des secteurs en Centre-ville en « Zone de Rencontre » et « Aire Piétonne ».
- ❖ Aménagements conformes aux dispositions du Code de la Route et aux prescriptions du CEREMA.

Le Plan Vélo transposé dans la LOM

- ❖ Améliorer la sécurité.
 - Création d'axes cyclables.
 - Systématiser les SAS pour les vélos en amont des feux.
 - Élargir le double sens cyclable aux voies jusqu'à 50 km/h.
- ❖ Reconnaître le vélo comme un moyen de transport à part entière.

PARTAGER LA RUE

- ✚ Poursuivre la mise en place de stationnements pour les vélos à proximité des édifices publics, écoles, établissements de santé (centres hospitaliers, cabinets médicaux, ...), commerces, parkings ... et favoriser ces dispositifs dans les logements collectifs existants.
- ✚ Faire respecter l'obligation d'infrastructures dédiées au stationnement des vélos (décret du 25.07/2011 et arrêté du 20.02/2012 du Code de la construction et de l'habitation) dans les projets de construction d'immeubles d'habitations ou de bureaux.
- ✚ Ouvrir une maison du vélo. Une fois créée, elle pourra impulser des actions auprès du public, des entreprises, des écoles ...
- ✚ Faire respecter les espaces (sas vélos, bandes cyclables, ...) et les aménagements dédiés aux cyclistes.
- ✚ Créer des parkings couverts en surface.
- ✚ Mettre en place une signalétique pour orienter les cyclistes vers les parkings couverts existants et les centres d'intérêt de la ville.

CE QUE DIT

Baromètre des Villes Cyclables sur les besoins des Brivistes

- ❖ Des stationnements sécurisés et adaptés pour les vélos (courte et longue durée).
- ❖ Respect des cyclistes et des aménagements cyclistes par les autres usagers de la voirie.

Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive

- ❖ Le niveau cyclable du pôle urbain est assez faible notamment en raison de la forte pression automobile ...
- ❖ Différents besoins de stationnement des cyclistes ne sont pas satisfaits.
- ❖ Le nombre de services pour encourager la pratique du vélo au quotidien est assez faible.

Le Plan Vélo transposé dans la LOM

- ❖ Mieux lutter contre le vol.
 - Généralisation du marquage des vélos.
 - Équipement des gares et pôles d'échange en stationnement sécurisés.
 - Stationnement des vélos dans les bâtiments.
- ❖ Sécurité : Développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière.
 - Renforcement de la Sécurité pour les cyclistes.



OPTIMISER ...

LES ACCÈS AUX VÉLOS

VERS LE CENTRE-VILLE

- + Faciliter et organiser les entrées et sorties pour la circulation des vélos au centre-ville et à l'ensemble de la ville (« Cédez-le-Passage Cycliste », « Double Sens Cyclable »).
- + Coordonner le développement du réseau cyclable dans le cadre du plan pluriannuel du schéma cyclable de l'Agglo.
- + Permettre, sur le terrain, de « vérifier » régulièrement et conjointement avec les aménageurs, le fonctionnement et la cohérence des infrastructures.
- + Entretenir davantage les voiries et les aménagements cyclables existants.
- + Installer de la signalétique directionnelle à destination des cyclistes (garages à vélos, centres d'intérêt, Voie Verte, ...).
- + Mettre en place un dispositif efficace visant à faire respecter par tous les usagers de l'espace public les aménagements cyclistes et les cyclistes.

CE QUE DIT

Baromètre des Villes Cyclables sur les besoins des Brivistes

- ❖ Un réseau cyclable complet et sans coupures.
- ❖ Entretien des aménagements cyclables.
- ❖ Des itinéraires directs et rapides.
- ❖ Respect des cyclistes et des aménagements cyclistes par les autres usagers de la voirie.
- ❖ Réduire les Points Noirs.

Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive

- ❖ Réduction des « Points Noirs » relevés par les réponses au Baromètre des Villes Cyclables 2019, le consultant et les retours d'expérience des membres de BVC.
- ❖ Aménagement des secteurs résidentiels et/ou pavillonnaires en « Zone 30 » avec Double Sens Cyclable systématique.
- ❖ Aménagement des secteurs en Centre-ville en « Zone de Rencontre » et « Aire Piétonne ».
- ❖ Aménagements conformes aux dispositions du Code de la Route et aux prescriptions du CEREMA.

Le Plan Vélo transposé dans la LOM

- ❖ Améliorer la sécurité.
 - Création d'axes cyclables.
 - Systématiser les SAS pour les vélos en amont des feux.



SENSIBILISER ...

ET PROMOUVOIR

LA PRATIQUE DU VÉLO

- + Poursuivre la concertation et l'information avec les partenaires et les usagers.
- + Poursuivre les réunions techniques de concertation et de suivi des actions menées.
- + Soutenir les actions des associations d'usagers, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers.
- + Susciter la réflexion sur les aménagements cyclables, dans le cadre des conseils de quartiers, y présenter les réalisations cyclables et ainsi permettre une interconnexion avec tous les conseils de quartier pour une cohérence de projets.
- + Poursuivre la formation et la sensibilisation des techniciens en charge de la voirie à la prise en compte des déplacements cyclistes.
- + Mener une réflexion avec les différents services de police afin de faire respecter les règles de circulation urbaine.
- + Mener une réflexion avec la Sécurité Routière et l'Éducation Nationale sur la pratique du « Savoir Rouler » en direction des jeunes pour qu'ils maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo.
- + Utiliser les moyens municipaux pour lancer un plan de communication orienté sur l'accès à toutes et tous de la pratique du vélo, le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route.

CE QUE DIT

Baromètre des Villes Cyclables sur les besoins des Brivistes

- ❖ Demande de plus de communication autour du vélo.

Schéma cyclable de l'agglomération de Brive

- ❖ Mettre en place des actions d'accompagnement de la mise en place du réseau cyclable.
 - Communication – Promotion – Formation.
 - Accompagnement des jeunes cyclistes.

Le Plan Vélo transposé dans la LOM

- ❖ Développement d'une culture vélo.
 - Développement de la pratique du vélo en toute sécurité.
 - Déploiement de plans de mobilité scolaire.
- ❖ Créer un cadre incitatif.
 - Forfait mobilité durable.
 - Vélo dans le barème kilométrique fiscal.

SIGNATURES

BRIVE NOTRE AVENIR

UN PROJET POUR

BRIVE #2

29.2.2020

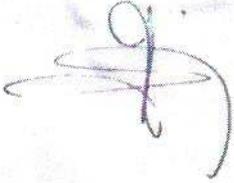
Brive, Un Futur en commun
29/02/2020.

SIGNATURES

BRIVE NOTRE AVENIR

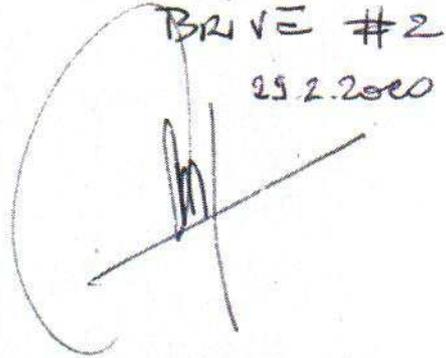


Brive, un futur en commun
29/02/2020.



UN PROJET POUR
BRIVE #2

29.2.2020



La liste écologique
et citoyenne de
Brive

